



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 janvier 2019

Délibération n° 04

Date de convocation
18.01.19

Date d'affichage
22.01.19

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 28

votants : 35

Objet : Autorisation relative aux dépenses d'Investissement 2019 avant le vote du Budget Primitif 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents :

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. G. ALAPETITE – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. B. BAILLY – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – Mme D. REDSTONE – M. BAFFIE – Mme N. GILLES – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – M. F. BOURDEAU – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme MC. BARTHES – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX.

Absents représentés :

M. C. GHIS par M. M. BAFFIE – M. F. PERIDON par Mme G. RACKELBOOM – Mme D. LABORDE par M. Y. LERAY – M. HAMDANI par M. J. HOARAU – Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. G. GEOFFROY – M. R. TCHIKAYA par M. P. SEDARD – Mme KD. MAKOUTA par Mme MM. SALLES.

Madame Murielle GOTIN a été élue secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1612-1,

VU l'avis de la commission municipale Administration, Finances,

CONSIDERANT que le Budget Primitif 2019 ne sera voté qu'en mars 2019,

CONSIDERANT la nécessité d'ouvrir des crédits budgétaires pour permettre certaines opérations d'Investissement, notamment des travaux de sécurité, de rénovation du clos couvert sur les bâtiments communaux, et d'acquisitions pour le fonctionnement des services avant le vote du Budget Primitif 2019,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE jusqu'à l'adoption du BP 2019, Monsieur le Maire et mandater les dépenses d'Investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au BP de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette à savoir :

Chapitres	Pour mémoire Crédits BP 2018	Crédits ouverts jusqu'à l'adoption du BP 2019 (25 %)
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	362 899	90 724
2051 : Concessions et droits	52 910	13 227
2031: Frais d'études	296 709	74 177
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	684 185	171 046
2128 : Aménagement de terrains	60 000	15 000
21312 : Bâtiments scolaires	241 500	60 375
21318 : Autres bâtiments publics	135 500	33 875
2183: Matériel de bureau et matériel informatique	56 353	14 088
2184 : Mobilier	19 423	4 855
2188 : Autres Immobilisations corporelles	64 919	16 229
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	6 901 208	1 725 302
2315 : Installations matériel et outillage technique	2 007 000	501 750
2313: Constructions	4 294 208	1 073 552

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toute pièce consécutive à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 29 janvier 2019

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 35
Contre : -
Abstentions : -